



ARTOIS IMMO

Barème d'honoraire MAXIMUM de négociation
du 09 SEPTEMBRE 2022

Pour les biens dont le prix de vente est inférieur à 119 999 €, les honoraires de négociations sont de 6 700 € TTC

Pour les biens dont le prix de vente est égal ou supérieur à 120 000 € à 149 999 €, les honoraires négociations sont de 7 700 € TTC

Pour les biens dont le prix de vente est égal ou supérieur à 150 000 € à 219 999 €, les honoraires négociations sont de 8 700 € TTC

Pour les biens dont le prix de vente est égal ou supérieur à 220 000€ à 249 999 € les honoraires négociations sont de 4,5% TTC

Pour les biens dont le prix de vente est égal ou supérieur à 250 000€ les honoraires négociations sont de 4% TTC

Pour les biens dont le prix de vente est égal ou supérieur à 500 000€ les honoraires négociations sont de 20 000 € TTC

Transaction de fonds de commerce, locaux, murs commerciaux ou professionnels :

4% du prix de vente avec un minimum de 6 000 € TTC

Commercialisation programme neuf :

4% du prix de vente avec un minimum de 6 000 € TTC

Les honoraires de négociation sont exclusivement à la charge de l'acquéreur.

Ces honoraires s'entendent TVA comprise au taux de 20%